

TERRES UNIVIA

APPEL D'OFFRE POUR ORGANISME D'EXECUTION

Réalisation d'une campagne de promotion en faveur du COLZA et des SEMENCES DE COLZA sur les marchés du Maroc et de la Tunisie, et en faveur du TOURNESOL et des SEMENCES DE TOURNESOL sur le marché du Maroc

ANNONCEURS :

Terres Univia – l'interprofession des huiles et des protéines végétales

Siège social : 11 rue de Monceau, CS 60 003, 75 378 PARIS Cedex 8, France

OBJET DU MARCHÉ :

L'annonceur réalise une mise en compétition ayant pour objet la réalisation d'une campagne de promotion en faveur du COLZA et des SEMENCES DE COLZA européennes sur les marchés du Maroc et de la Tunisie, et en faveur du TOURNESOL et des SEMENCES DE TOURNESOL européennes sur le marché du Maroc.

DURÉE DU MARCHÉ :

Trois ans (01/05/2019 – 30/04/2022).

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Terres Univia est l'interprofession des huiles et des protéines végétales en France, créée en 2015 de la fusion de l'UNIP et de l'ONIDOL. Terres Univia est une organisation interprofessionnelle reconnue par l'arrêté du 20 février 2015. L'organisation rassemble les principales associations et fédérations professionnelles concernées par la production, la commercialisation, la transformation et l'utilisation des oléagineux (colza, tournesol, soja, lin, olive) et des plantes riches en protéines (pois, féveroles, lupin, luzerne, légumes secs).

Terres Univia, avec l'appui d'un organisme d'exécution (agence de publicité/communication) dont la sélection fait l'objet du présent appel d'offre, va mettre en œuvre sur 3 ans (01/05/2019 – 30/04/2022) un programme de promotion agricole cofinancé par l'Union européenne. L'attribution du cofinancement a été confirmée en octobre 2018, sous réserve de la signature de la convention avec l'office FranceAgriMer en janvier 2019.

Ce programme de promotion est mis en œuvre sur les marchés du Maroc (colza et tournesol) et de Tunisie (colza).

Il s'agit d'un programme B2B, qui vise exclusivement des acteurs avertis et spécialisés. Les messages centrés sur le produit « semences » sera centré sur les agriculteurs locaux et leurs prescripteurs de cultures (conseillers, techniciens...). Ces messages spécialisés seront accompagnés de messages sur les utilisations et débouchés locaux

du colza et du tournesol, qui s'adressera au groupe identifié précédemment, mais également aux acteurs de la transformation et utilisateurs des produits (triturateurs, raffineurs, transformateurs (FAB, éleveurs, agro-alimentaire)), leurs prescripteurs, ainsi que les pouvoirs publics.

Le programme de promotion vise :

- A développer les surfaces cultivées en colza (+ tournesol au Maroc) ;
- A augmenter la part de marché des entreprises de l'UE ;
- A développer les connaissances techniques sur la culture.

La Tunisie et le Maroc présentent de nombreuses similarités en termes d'enjeux (politiques publiques visant à diminuer la dépendance aux importations d'oléagineux, débouchés porteurs, facteurs de risques sur ces marchés) et de canaux de communication à utiliser. Les deux pays se distinguent cependant, notamment par l'implantation existante au Maroc du tournesol qui justifie son inclusion dans la campagne de promotion sur ce pays uniquement.

L'annonceur, étant donné son expérience dans la mise en œuvre de programmes de promotion agricole, va réaliser lui-même une partie des actions prévues dans le programme de promotion, comme validé par la Commission européenne. Le reste des actions, délégué à l'agence sélectionnée, va essentiellement concerner les aspects suivants, fortement liés entre eux :

- Aspect graphique (matériel d'annonce...)
- Aspect linguistique (traduction de documentation, web...)
- Aspect communicationnel (internet, médias sociaux, radio, vidéo...)
- Relations presse (conférences de presse, dossiers de presse, communiqués)

DATE LIMITE ET LIEU DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :

14 décembre 2018 à 12h, cachet de la poste faisant foi.

Les candidatures seront transmises en recommandé avec accusé de réception ou déposées contre remise d'un accusé de réception à :

A l'attention de Céline LE GUILLOU
Terres Univia
CS 60 003
11 rue de Monceau
75378 Paris Cedex 8
France

Tout dossier de candidature envoyé après cette date (par courrier simple, par courrier avec AR, par chrono, par coursier ou par tout autre moyen) ne sera pas pris en compte par les annonceurs. L'agence devra s'assurer du bon envoi du dossier de candidature avant cette date limite.

CONDITIONS DE LA COMPÉTITION :

1. Cette mise en compétition concerne un programme de promotion agricole cofinancé par l'Union européenne. L'attribution du cofinancement a été confirmée en octobre 2018, sous réserve de la signature de la convention avec l'office FranceAgriMer en janvier 2019.

2. Les agences souhaitant proposer leur candidature doivent impérativement disposer d'un interlocuteur francophone

3. Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Une analyse stratégique globale de la campagne
- Une recommandation créative globale de la campagne
- Proposer un rétro planning pour la mise en œuvre de la campagne
- Proposer un devis détaillé par action, présenté en euros TTC, respectant le cadre budgétaire imparti

4. Si l'agence estime gérer un budget d'un opérateur du même secteur ou d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt, un accord préalable autorisant l'agence à concourir devra être donné par l'annonceur. Au cas où l'agence serait retenue, un accord préalable sera également nécessaire avant d'accepter un budget pour un opérateur du même secteur ou d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt.

5. Les créations de l'agence retenue sont, après rémunération du travail effectué, propriété des annonceurs, sans limitation de temps et de lieu, et pour l'utilisation à travers toute technique de communication et tout média.

6. Les annonceurs se réservent le droit d'utiliser les concepts et les créations (visuels, logos, slogan, nom de domaine), dans le cadre de toutes ses campagnes et de ses structures collectives sans limitation de durée.

7. Le budget global pour la campagne, honoraires inclus, s'élève à 1.893.838€ TTC au total sur trois ans (+coûts indirects)

La répartition du budget total par an est la suivante:

- Année 1 (01/05/2019 – 30/04/2020) : 650.546€ TTC
- Année 2 (01/05/2020 – 30/04/2021) : 605.946€ TTC
- Année 3 (01/05/2021 – 30/04/2022) : 637.346€ TTC

L'annonceur, étant donné son expérience dans la mise en œuvre de programmes de promotion agricole, va réaliser lui-même une partie des actions prévues dans le programme de promotion, comme validé par la Commission européenne. Le reste des actions, pour un **budget de 686.000€ TTC au total sur les 3 ans**, sera délégué à l'agence retenue. C'est pour ces actions que l'agence doit préparer le devis détaillé (voir point 3).

Ces actions sont les suivantes :

– **Année 1 (01/05/2019 – 30/04/2020) : 274.000€ TTC, décliné en :**

-Organisation de 2 conférences de presse (1/pays) : 40.000€

-Rédaction de 4 communiqués de presse (2/pays) : 20.000€

-Réalisation d'un site internet de référence (création, gestion, référencement, production de contenu et traduction) : 35.000€

-Identification des médias sociaux porteurs au Maroc et en Tunisie et création d'une page, production de contenu, modération, traduction : 16.000€

-Publication de 4 articles techniques dans la presse spécialisée : 26.000€

- Réalisation et diffusion de 3 spots radio : 15.000€
- Préparation de 2 dossiers de presse : 14.000€
- Adaptations techniques et traduction de 2 guides techniques, et impression : 22.000€
- Réalisation de 10 clips TV courts (format tutoriel) en arabe : 40.000€
- Production de matériel d'annonce (bannières, affiches...) : 10.000€
- Stands dans 2 salons agricoles : 36.000€

– Année 2 (01/05/2020 – 30/04/2021) : 206.000€ TTC, décliné en :

- Organisation de 2 conférences de presse (1/pays) : 40.000€
- Rédaction de 4 communiqués de presse (2/pays) : 20.000€
- Gestion du site internet (gestion, référencement, production de contenu et traduction) : 25.000€
- Gestion de la page sur les médias sociaux, production de contenu, modération, traduction : 10.000€
- Publication de 4 articles techniques dans la presse spécialisée : 26.000€
- Réalisation et diffusion de 3 spots radio : 15.000€
- Préparation de 2 dossiers de presse : 14.000€
- Impression des 2 guides techniques : 2.000€
- Réalisation de 2 clips TV courts (format tutoriel) en arabe : 8.000€
- Production de matériel d'annonce (bannières, affiches...) : 10.000€
- Stands dans 2 salons agricoles : 36.000€

– Année 3 (01/05/2021 – 30/04/2022) : 206.000€ TTC, décliné en :

- Organisation de 2 conférences de presse (1/pays) : 40.000€
- Rédaction de 4 communiqués de presse (2/pays) : 20.000€
- Gestion du site internet (gestion, référencement, production de contenu et traduction) : 25.000€
- Gestion de la page sur les médias sociaux, production de contenu, modération, traduction : 10.000€
- Publication de 4 articles techniques dans la presse spécialisée : 26.000€
- Réalisation et diffusion de 3 spots radio : 15.000€
- Préparation de 2 dossiers de presse : 14.000€
- Impression des 2 guides techniques : 2.000€
- Réalisation de 2 clips TV courts (format tutoriel) en arabe : 8.000€
- Production de matériel d'annonce (bannières, affiches...) : 10.000€
- Stands dans 2 salons agricoles : 36.000€

Le montant des honoraires couvre la rémunération de la réflexion, de la création, la mise en œuvre de la campagne et le suivi administratif ainsi que l'ensemble des autres prestations demandées à l'agence dont les évolutions éventuelles demandées par les annonceurs.

8. Les dépenses ne pourront être engagées qu'après signature d'un devis détaillé et la signature d'un contrat cadre entre les annonceurs et l'agence retenue.
9. L'agence fera l'objet d'un contrat.

JUSTIFICATIONS OBLIGATOIRES À PRODUIRE PAR LES CANDIDATS :

Pièces à fournir en français ou en anglais

- Une lettre de candidature datée et signée acceptant les conditions de la compétition mentionnées ci-dessus.
- Une déclaration sur l'honneur du candidat, dûment datée et signée, spécifiant la liste des budgets d'opérateur du même secteur et /ou d'un secteur ou organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt avec les filières colza/tournesol sur les marchés cibles.
- Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - a) avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales de leur pays;
 - b) ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - c) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - d) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - e) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
- La liste des principales références acquises, au cours des 2 dernières années pour des opérations comparables multi pays (secteur agricole, communication collective et/ou institutionnelle) en indiquant l'objectif, le montant et la durée des prestations.
- La présentation de l'agence et de son organisation interne.
- Le nom et le niveau d'expérience du responsable chargé de la coordination de la prestation générale.
- La présentation détaillée de l'équipe chargée du projet.
- La justification de la connaissance des marchés européens, et en particulier ceux visés par le marché.
- La présentation des structures-relais « locales » éventuelles qui pourraient intervenir sur le projet pour chacun des pays concernés par le projet avec le détail de l'équipe qui serait en charge du projet.

Ces éléments doivent permettre aux annonceurs de se faire une idée de la bonne adéquation entre ses besoins et l'offre de prestations des agences.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES (SUR 100 POINTS) :

- Solidité budgétaire (chiffre d'affaire et fonds propres) 10 points
- Créativité 10 points
- Connaissance des marchés visés 20 points
- Capacité de l'agence à convaincre de sa motivation 10 points
- Capacité de l'agence à convaincre de son expérience en suivi et coordination de projet multi pays 10 pts
- Implantation sur chacun des marchés visés 10 points
- Niveau d'expérience de l'équipe dédiée au sujet 10 points
- Pertinence des références présentées des dossiers de promotion agricole 20 points

LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET/OU TECHNIQUE PEUVENT ÊTRE OBTENUS AUPRÈS DE :

Terres Univia, 11 rue de Monceau, 75006 Paris – Mme Céline LE GUILLOU
c.leguillou@terresunivia.fr 01 77 45 70 99.

DATE DE LA COMMUNICATION DE LA DECISION DE L'ANNONCEUR AUX AGENCES CANDIDATES:

11 janvier 2019.

DATE DE PUBLICATION DE L'APPEL À CANDIDATURE :

14 novembre 2018.